

Immatriculé sous le numéro 0000 1267/RDA/J06/A2/SAAJP/BAPP  
Conformément à la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association

## COMMUNIQUE

Le RAPEC informe ses membres et toutes personnes présentes dans ce groupe qu'à compter de la publication du présent communiqué **Monsieur Christian NGOTE, dit SANGO**, est suspendu de ses fonctions de Délégué Régional du RAPEC Littoral jusqu'à nouvel ordre.

A ce titre, nous prions toute personne ayant versé de l'argent à ce dernier ou ayant mis à sa disposition un produit à commercialiser, de nous faire tenir à l'adresse e-mail suivante : [contact@rapec.cm](mailto:contact@rapec.cm) toutes pièces justificatives, au plus tard ce samedi 28 septembre 2019 à minuit. Il peut s'agir :

- Des frais d'adhésion ou de cotisation au RAPEC ;
- Des états de livraisons des produits à MBOM (bulletins de livraisons) ;
- Des reversements ou non des quotes-parts sur les ventes des produits ; et
- Toute autre information susceptible de clarifier la situation.

Nous comptons sur votre franche collaboration.

A Douala, le 24 septembre 2019

Pour le Bureau Exécutif,  
**La Vice-Présidente**



**Marie-Caroline KINGUE**